



Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
10 septembre 2026

Date d'affichage
10 septembre 2026

OBJET DE LA DELIBERATION

Avis 2026_48

**Délibération portant
création d'un emploi
permanent d'adjoint
administratif et
modification du
tableau des emplois**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Présents : Mmes & MM. Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Isabelle BILLARD, Philippe CANE, Jean-Claude CARPENTIER, Anne Elise COMMUNAL, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Christine VINCENT

Excusés avec pouvoir : Jean-Claude DIJOURD pouvoir à Christine VINCENT, Juliette KURZ pouvoir à Martine BEGET, Eléonore MARIN pouvoir à Anne Elise COMMUNAL

Excusé : /

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire de Bourdeau indique que la création de l'emploi d'agent administratif est justifiée par une augmentation de la charge de travail de la secrétaire générale de mairie.

Cet emploi correspond à un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs catégorie C filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 17h30.

M. le Maire ajoute que si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8-3° du code général de la fonction publique précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents, dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

DECIDE

- la création à compter du 1er décembre 2026 d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent en charge principale de l'accueil et de l'urbanisme dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant d'un des grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17 heures 30 hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (maximum 3 ans) compte tenu de la surcharge de travail de la secrétaire générale de mairie.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'expérience professionnelle correspondant au poste et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, étant précisé que cet agent pourra également percevoir le régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis 2026_48

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

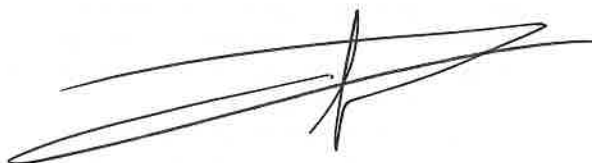
**Délibération portant
 création d'un emploi
 permanent d'adjoint
 administratif et
 modification du
 tableau des emplois**

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois

EMPLOI	GRADE	Cat.	Date délibération	Poste créé	Poste pourvu	Durée hebdomadaire
Secrétaire Générale de mairie	Rédacteur	B	21/10/2024	1	1	35 h
Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	C	15/09/2026	1	0	17 h 30 mn
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	11/06/2025	1	1	23.56 h annualisées (23h33 mn)
ATSEM	Agent spécial école maternelle ppal 1 ^{ère} classe	C	16/12/2024	1	1	31 h annualisées
Agent polyvalent cantine/garderie fleurissement	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	05/06/2026	1	1	30 h annualisées
Agent d'entretien école/bâtiments municipaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	05/06/2026	1	1	19.5 h annualisées (19h30 mn)
Agent périscolaire	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	10/02/2026	1	1	11.83 h annualisées (11h50 mn)

Fait et délibéré en séance.
 Suivent les signatures au registre,

**Le secrétaire de séance,
 Michel ARDOUVIN**



Pour extrait conforme

**Le Maire,
 Jean-Marc DRIVET**

